

DÉCRET N° 2019 – 155 DU 05 JUIN 2019

portant nomination des membres du Conseil d'administration
de l'Agence Nationale de la Météorologie.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-418 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Infrastructures et des Transports ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2018-432 du 19 septembre 2018 portant approbation des statuts de l'Agence Nationale de la Météorologie (Météo-Bénin) ;
- sur** proposition du Ministre des Infrastructures et des Transports,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 05 juin 2019,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence Nationale de la Météorologie, en abrégé « MÉTÉO-BÉNIN » :

1. monsieur **Edgard Pierre Roch QUENUM**, représentant du Ministre des Infrastructures et des Transports ;
2. monsieur **Primaël GBEKE**, représentant du Ministre de l'Économie et des Finances ;

3. monsieur **Patrick AKINOCHO**, représentant du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
4. monsieur **Aristide DAGOU**, représentant du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
5. monsieur **Arnaud ZANNOU**, représentant du Ministre de l'Eau et des Mines ;
6. monsieur **Vaxilis Adolphe TOHOUNDJO**, représentant du Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
7. monsieur **David AZOCLI**, représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Article 2

Monsieur **Edgard Pierre Roch QUENUM** est nommé Président du Conseil d'administration.

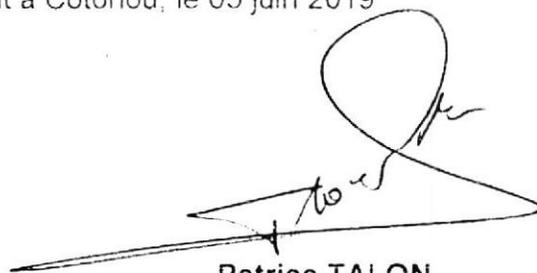
Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

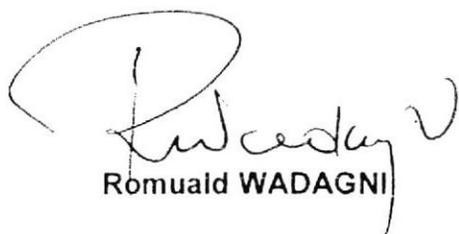
Fait à Cotonou, le 05 juin 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre des Infrastructures et
des Transports,



Alassane SEIDOU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MIT : 2 ; AUTRES MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ; JORB : 1 ; Intéressés 7.